

PRIX DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Formulaire de mise en candidature

Titre de l'ouvrage :

Date de publication (aaaa-mm-jj) :

Auteur ou auteure :

Adresse résidentielle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Maison d'édition :

Nom et titre de la personne
responsable :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Où avez-vous pris connaissance de l'existence des Prix du livre politique?

S'il ou elle fait partie des finalistes, l'auteur ou l'auteure autorise l'Assemblée nationale à diffuser pour des fins de promotion sur ses différentes plateformes numériques, des images où il ou elle apparaît, captées lors de la cérémonie de remise des prix au Salon international du livre de Québec. Cette autorisation est accordée sans limite de temps ou de territoire.

- Oui
 Non

S'il ou elle fait partie des finalistes, l'auteur ou l'auteure accepte de fournir à l'Assemblée nationale une photographie de son portrait ainsi qu'une brève biographie afin que ceux-ci soient diffusés sur ses différentes plateformes numériques dans le but de mettre de l'avant les finalistes et leurs écrits. Cette autorisation est accordée pour toute la durée de la présente édition des Prix du livre politique jusqu'à l'édition suivante.

- Oui
 Non

- Retourner le formulaire au plus tard **le vendredi 24 janvier 2020** à livre_politique@assnat.qc.ca
 Expédier quatre exemplaires de l'ouvrage à l'adresse ci-dessous :

Objectif

Les Prix de la présidence de l'Assemblée nationale récompensent la qualité et l'originalité d'une œuvre portant sur la politique québécoise.

Trois bourses sont offertes par l'Assemblée nationale du Québec : une de 5 000 \$, remise au lauréat ou à la lauréate, et deux autres de 1 500 \$ chacune, remises aux autres finalistes.

Règlements

- Est admissible tout auteur, auteure, coauteur ou coauteure d'une monographie écrite en français ou en anglais, portant principalement sur la politique au Québec et publiée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.
- Il peut s'agir d'un essai, d'un ouvrage historique ou analytique, d'un récit, d'une autobiographie ou encore d'une biographie.
- Les publications gouvernementales, les actes de colloque, les traductions et les ouvrages collectifs sont exclus.
- L'œuvre doit être publiée sur support papier par une maison d'édition dont le siège social est au Québec.
- Sont exclus de toute participation les membres du jury, du secrétariat du prix et du comité directeur, les parlementaires, leur personnel et celui de l'Assemblée nationale.

Jury

- Un jury indépendant est composé d'au moins trois membres choisis pour leur expertise. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix.

Critères de sélection

- Qualité de la langue et du style.
- Construction et organisation de l'ouvrage.
- Originalité du sujet traité et de la recherche.
- Caractère inédit du contenu.
- Accessibilité du contenu, intérêt à lire l'ouvrage.
- Apport aux connaissances de la société québécoise dans son caractère politique.